**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 62 (1974)

**Heft:** 12

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-273933

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LE MODÈLE DE SOLEURE

## Une alternative au Service national féminin

A la suite des postulats Schürmann, Tschopp et Tanner, conseillers nationaux, visant à introduire un service national féminin obligatoire ou facultatif; les quatre associations faîtières féminines ont étudié le problème, publié un rapport commun qui a été largement diffusé et envoyé en consul-tation à toutes les associations féminines.

Les quatre possibilités proposées dans ce rapport n'ont guère eu l'heur de plaire. Le service féminin obligatoire, en particulier, a rencontré une opposition presque unanime. L'enquête entreprise par le SCF confirme cette opposition. Quant aux femmes universitaires, elles réclament une étude statistique des besoins réels du pays sur le plan des services sociaux avant de se prononcer sur les priorités.

Le 18 juin 1973 le conseiller national Dr Hanni Thalmann dépose un postulat se référant aux travaux préliminaires des associations féminines. Elle demande au Conseil fédéral de prendre une position de principe au sujet du « Service social facultatif » Des études sont en cours : une commission fédérale sera constituée en 1975 dans laquelle les associations féminines seront représentées,

Il existe, actuellement, toute une série de services sociaux facultatifs. S'ils n'attirent que peu de monde, c'est que nous ne sommes pas en état de guerre et que nous ne nous sentons pas menacés.

Depuis une centaine d'années, les femmes ont fourni un travail social considérable là où les institutions étatiques n'existaient pas encore. L'avenir exigera davantage. D'autres formes d'aide sociale doivent être imaginées et réalisées. Il faudra élargir le cadre des services sociaux pour l'enfance, pour l'adolescence, faire davantage pour les gens âgés, pour les infirmes, instituer un service hospitalier à domicile, organiser le travail

à temps partiel, etc.

Pour ce type de travail, les adolescentes ne sont guère qualifiées ni motivées. Un service social n'aurait de sens, pour elles, que s'il contribue à leur formation et à leur développement personnel.

Le Centre de liaison du canton de Soleure recommande de refuser l'institution d'un service national ou social des jeunes filles et ceci pour les raisons suivantes :

1) En sortant de l'école, les jeunes filles ne sont en général pas encore

motivées. L'intérêt pour la chose et l'expérience de vie nécessaire à un service social, par exemple à l'hôpital, leur manque. Leur maturité personnelle exige une grande partie de leurs forces, S'il n'y a ni penchant natuel, ni volonté d'aider, leur rendement ne sera pas satisfaisant. 2) De plus, l'horaire scolaire des filles est plus chargé que celui des

garcons dans la plupart des cantons (travaux manuels et cours ménagers). Plus tard, les jeunes filles se concentrent sur leurs maternités et sur l'éducation de leur nichée.

3) La période intermédiaire entre la fin de l'apprentissage (ou des études) et le moment où les femmes renoncent à leur métier pour raison de mariage ou de maternité est, en général, très brève, ce qui diminue encore leurs chances de se réinsérer, plus tard, dans la vie professionnelle. Le temps consacré à l'exercice d'un métier ne devrait pas être abrégé par un service sans relation avec la profession

4) Il serait difficile, sinon impossible, de trouver des places pour des milliers de jeunes filles dans des hôpitaux, homes et familles. On a calculé que pour diriger et surveiller le travail de ces aides dans les hôpitaux uniquement, il faudrait 360 infirmières qualifiées qui ne pourraient, dès lors, plus assumer leurs propres tâches. Pour les jeunes filles placées dans des familles, il faudrait trouver un nombre considérable de surveillantes ayant pour mission de veiller aux conditions de travail et au temps libre des mineures. Il faudrait, en outre, compter avec un grand nombre de demandes de dispense pour mariage ou maternité.

Instituer un service national ou social de ce genre exigerait des moyens financiers astronomiques et une administration coûteuse. De plus, le service ne deviendrait efficace qu'au bout de plusieurs années.

#### Alternative au Service national féminin.

Aucun des modèles proposés jusqu'ici n'est satisfaisant. D'un autre côté, il est nécessaire, même urgent, que les femmes coopèrent davantage sur le plan social. Les raisons en sont multiples. Il faut donc trouver une autre

Le Centre de liaison du canton de Soleure a constitué en 1973 une commission chargée d'étudier ce problème et de présenter une alternative au « Service national féminin ». Les caractéristiques du modèle proposé par cette commission sont les suivantes :

1) On s'adressera, en premier lieu, non pas aux jeunes filles mais aux femmes dans la troisième phase de leur vie. Etant donné que les familles actuells comptent peu d'enfants et disposent d'une aide technique au ménage appréciable, les femmes se trouvent sous-occupées lorsque les enfants deviennent indépendants. Elles ne demanderaient pas mieux que de s'en-gager dans une autre activité, à la condition que celle-ci ait un sens et qu'elles les mette à nouveau en relation avec monde extérieur. Bien des femmes préféreraient une activité à temps partiel à un emploi à temps plein. Il faudrait donc leur offrir un large éventail d'activités pour qu'elles

puissent reprendre pied dans la société selon leurs capacités et préférences.

2) Pour réaliser un programme de ce genre on pourrait utiliser les structures d'organisation déjà existantes.

 Dans le canton de Soleure, on pourrait le réaliser immédiatement.
 Cette manière de procéder aurait en outre l'avantage de mieux tenir compte des besoins spécifiques régionaux qu'un service organisé sur le

Si l'expérience réussit, rien n'empêche d'adapter et d'utiliser le modèle de Soleure dans d'autres cantons et de remplacer ainsi, éventuellement, un « Service national féminin ».

Résumé du rapport du Centre de liaison de Soleure concernant une alternative au Service national féminin, par I. Engel.

#### ASSOCIATIONS FÉMININES

entres de liaison de toute la Suisse se sont réunis à Genève les 7 et 8 novembre 1974. A cette occasion, les déléguées ont discuté des rapports d'acti-vité de chaque centre. En particulier, ils ont échangé des informations concernant des questions d'ordre général : Congrès 1975, centre d'informations conjugales et familiales, organisation de mères gardiennes, centre de raccommodage...

Une visite commentée à la Fondation BAUR de l'exposition d'œuvres chinoises du 19me siècle, a permis aux participantes de laisser de côté, pour un moment, les problèmes féminins et d'ouvrir les yeux sur des œuvres d'une exquise beauté.

# « LE DOSSIER K3 »: **PROFIL DE LA FEMME 1974**

L'Ecole de cadres de Lausanne effectue, L'Ecote de caares de Lausanneerrectue, chaque année, une enquête ou un sondage d'opinion. L'an dernier, c'était une étude sur l'opinion que se fait le peuple suisse de son armée. Cette année, « pour contribuer efficacement aux recherches chapaire, desc. le accède de le les chapaires. entreprises dans le cadre de la prochaine Année mondiale de la femme » l'école a choisi d'étudier les attitudes de la population masculine suisse, habitant la commune de Lausanne, à l'égard de la femme, Dossier K3 ! à cause des fameux 3 K de Bismack : Kinder, Kü-

Cette enquête est très intéressante nous en félicitons vivement les au-

Intéressante par la netteté de sa présentation : une personne ignorant presentation: une personne ignorant tout de la sociologie, peut y apprendre comment on effectue un sondage, queles sont les différentes phases de l'enquête, de l'analyse de la population qu'on veut étudier aux conclusions finales, en passant par l'établissement de l'échantillonnage, la définition des critères certe écropentuses et la mise sur les s tères socio-économiques et la mise sur teres socio-economiques et la mise sur pied d'un questionnaire... Le question-naire figure dans le rapport, ainsi que le pourcentage de réponses classées se-lon l'âge, l'état-civil, la religion, selon que l'homme interrogé est actif ou non (et s'il est actif, selon le secteur éco-

(et s'il est actit, seion le secteur eco-nomique d'activité).

Intéressante par les questions po-sées: questions concernant les qualités féminines préférées de l'homme, les opinions couramment répandues sur les femmes en général, la femme "idéalo", questions concernant la via ies remmes en general, la remme "idéale"; questions concernant la vie professionnelle de la femme, sa parti-cipation à la vie politique, sa situation juridique, le partage des activités dans le couple... Intéressante aussi par ses conclu-

sions:
(...) Jamais, avant ce dossier, nous n'aurions imaginé quelles pouvaient être la force et la puissance du conservatisme social dans cette ville, qui se

vatisme social dans cette ville, qui se veut ouverte, accueillante et riante. Certes, la manière de considèrer la femme n'est certainement pas la seule mesure d'une cité et de ses habitants. (...) Alors, qui est-il ce Lausannois, à l'égard des femmes? Un traditionaliste acharné qui en est devenu rétrograde. Car il faut bien l'avouer : les consentiers finisires de valle de les consentiers finisires de valle de les consentiers finisires de valle de les consentiers de la consentier de la consentie conceptions féminines du mâle de notre bonne ville datent du siècle dernier. Il bonne ville datent du siecle dernier. Il continue à vouloir sa femme à la mai-son, près de ses fourneaux et avec ses enfants. Il n'admet pas qu'elle puisse avoir une quelconque ambition person-nelle: l'aurait-elle qu'elle se rangerait immédiatement dans le camp des mauvaises mères de famille et des épouses

demande qu'elle soit féminine, honnête, intelligente du cœur avant que de l'être de l'esprit, fidèle et por-teuse d'un bon «brevet» d'aptitudes ménagères. (...)

« Conservateur rétrograde, le Lausannois l'est au point qu'il est satisfait de lui-même, en parfaite harmonie avec une conscience qu'il a d'ailleurs

avec une conscience qu'il a d'ailleurs excellente. Et c'est là même qu'il en devient inquiétant. A la manière de l'autruche, gonflé d'autosatisfaction, le mâle de Lausanne veut ignorer que la société se transforme et que son attitude gé-nérale à l'endroit des femmes bloque cette normale évolution, (...)

cette normale évolution. (...)
Bref, il est plus K3 que nature.
(Pour une fois que ce n'est pas nous
qui disons ces choses!!!) Pour tempérer ces affirmations, disons avec M.
Jean-Michel Henry, qu'un sondage
d'opinion n'est «qu'une simple photographie de l'opinion publique prise à
un moment donné et valable exclusiun moment donné et valable exclusivement pour ce moment-là!»

Espérons donc que 1975 et l'avenir rendront le « Lausannois » plus large d'esprit à l'endroit des femmes.

Simone Chapuis-Bischof.



Iva Cantoreggi, Lugano, a repris le poste d'administratrice du groupe suisse de l'AIJPF (Association internationale des journalistes de la presse féminine et familiale).



# **ACTION CONGRÈS 1975**

Merci ! à toutes les abonnées et amies de « Femmes Suisses » qui ont répondu à l'appel.

Les frais de l'envoi sont presque couverts et les nombreux programmes ren-

Un très chaleureux merci à toutes celles qui se sont donné la peine d'envoyer un message d'encouragement.

------

Idelette Engel.

## Problème de l'avortement :

#### DU NOUVEAU

Nous n'avons pas encore reçu le Mes-sage du Conseil fédéral présentant le projet de loi sur la protection de la grossesse et le nouveau régime de ré-pression de l'interruption de grossesse, ais nous pouvons d'ores et déjà en

Le Conseil fédéral s'est écarté des propositions de la Commission des experts en ce sens qu'il propose de sup-primer les dispositions du Code pénal

primer les dispositions du Code penal (et non de les réviser) et de traiter de ce problème dans une loi particulière. Cette loi reprend une partie des idées contenues dans le projet No 2, dit « des indications sociales ». Selon ce projet, l'interruption de grossesse peut être admise (non punissable), en cas d'indica-tions médicales, eugéniques, juridiques tes médecins - désignés par le canton ets médecins — désignés par le canton — pourraient trancher; en cas de viol ou inceste, une commission d'enquête serait nommée et pour faire admettre le cas de « détresse grave », c'est-à-dire les indications sociales, la femme devrait voir un travailleur social désigné par l'autorité cantonale.

par l'autorite cantonaie. La femme devra s'adresser aux mé-decins du canton où elle «réside». Con-séquences ? les femmes des cantons peu libéraux n'auront plus la ressource d'al-ler dans un canton voisin et les avortements clandestins reprendront de plus belle!

plus beile! Ce projet de loi, compromis savant et compliqué, va-t-il réconcilier les opposants? Certainement pas.

Tout ceci ne veut pas dire que nous soyons pour l'avortement comme certains veulent le faire croire; l'avortement comme cartains veulent le faire croire; l'avortement de l ment, à notre avis, n'est pas une affaire de l'Etat, ni d'une loi, ni du code pénal, il est une affaire de conscience, de noconscience à nous, les femmes

S. Chapuis.



Venez au Congrès 1975

# CINQUANTENAIRE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES FEMMES UNIVERSITAIRES

Deux cent cinquante-huit membres de l'Association suisse des Femmes Deux cent cinquante-huit membres de l'Association suisse des Femmes universitaires et dix-neuf invités participaient, le samedi 26 octobre 1974, au Rathaus de Berne, au Jubilé. Après un intermède musical donné par les élèves du Gymnase de Köniz, un colloque interdisciplinaire réunissait une quinzainé de femmes diplômées des universités. Médecines, biologistes, pasteurs, puristes, philosophes, architectes, économistes, poètes et écrivains, pharmaciennes, médecins gérontologues expliquèrent, l'une après l'autre, ce que les femmes ont apporté à leurs sciences et ensuite ces sciences contribuent à améliorer la qua-

lité de la vie.

Auparavant, le conseiller fédéral Hurlimann a montré ce que la Suisse
devait aux femmes universitaires, en particulier le droit de vote. Cette dernière
réflexion n'ajpas enchanté certaines participantes, membres de la défunte communauté de travail pour le suffrage féminin. Il y a entre les associations féminines des subtilités dont le conseiller fédéral n'a pas compris toutes les nuances.
Le soir, un grand banquet réunissait tout le monde à l'Hôtel Bellevue.
Signalons encore une exposition à la Bibliothèque nationale intitulée « Les
femmes universitires en Suisse »

femmes universitaires en Suisse ».

J. BW.

### Genève

Au cours de sa séance du 20.11.74, le Groupe féminin radical, après avoir entendu les exposés du Dr Gentiane Burgmeister et de Mme Jacqueline Badel, s'est prononcé pour la solution du délai dans le problème de l'avortement. Néanmoins, la femme ne doit pas être seule pour prendre sa décision, mais recevoir les conseils d'un Centre d'informations et choisir librement son

médecin.

L'interruption de grossesse doit être prise en charge par les caisses-maladie.

Le problème de l'interruption de grossesse ne doit donc plus dépendre de dispositions pénales, mais d'une structure médico-sociale de planning familial qui permetrait à la femme, au couple, de prendre en connaissance de cause la responsabilité de leur décision.

Appel à toutes les associations, organisations et personnes engagées

# LE RAPPORT DE L'UNESCO

ur la situation de la femme en Suisse est une source de références et un astrument de travail précieux.

C'est pourquoi les Editions DELTA envisagent de le traduire ei intégralement (300 pages environ), à la condition de trouver 500 teurs. Soucrivez maintenant!

Je souscris à ...... exemplaire(s) du rapport de l'Unesco sur la situation de la femme en Suisse, traduction intégrale en français au prix de Fr. 35.—

Nom:				
Adresse :	, ,		A 21	
No postal, lieu			9 1.	
Date		Signat	ure:	

Ce bulletin est à renvoyer aux Editions DELTA, case postale 20, 1800 Vevey 2. Prière d'écrire clairement.